

Présentation d'ergonova conseil

ergonova conseil SAS est une filiale à 100% d'ergonova groupe, SAS au capital de 540 000 €.

Ambitions stratégiques

ergonova est une structure de conseil en ergonomie dédiée à l'intégration du facteur humain dans les conduites de projets des entreprises allant des PME aux Grands-comptes, du secteur de l'industrie et des services.

Très vite, nous souhaitons nous rapprocher géographiquement de nos clients. Cela nous permet d'être opérationnels plus rapidement et de mettre en œuvre de véritables partenariats sur le long terme avec certains de nos clients. La proximité permet de réduire notre empreinte carbone, et de limiter l'impact des déplacements pour nos collaborateurs.

Nous intervenons en 3 temps



Sur les services suivants :

- Architecture & Espaces de travail
- Lignes de Production & Process
- Organisation & Management
- Formation
- TMS, RPS & QVT
- Handicap & Maintien dans l'Emploi
- Interfaces Web & Logiciels
- Produits et services

Qualité et certifications

Ergonova conseil est engagée dans une démarche qualité depuis 2007 et est certifiée **ISO 9001** version 2015.

Pour toutes questions ou réclamations concernant nos prestations, vous pouvez contacter notre équipe à l'adresse mail qualite@ergonova.fr



La profession d'ergonome n'est pas un métier protégé. En 1994, les associations européennes d'ergonomie ont donc constitué le **titre d'ergonome européen®** (Eu. Erg®), qui certifie d'une :

- Formation initiale reconnue,
- Expertise suffisante dans notre métier,
- Pratique professionnelle en lien avec l'ergonomie.



Cette qualification attribuée aux spécialistes du travail et du facteur humain est délivrée pour 5 ans par un organisme de certification professionnelle qui répond aux normes européennes. Tous les 5 ans, la pratique professionnelle est réexaminée.

Aujourd'hui, ergonova conseil compte **20 Ergonomes Européens®**. Ergonova est aujourd'hui le cabinet français qui possède le plus de ressources certifiées en exercice.

Toutes les informations sur le titre sont consultables sur le site de l'ARTEE (l'Association pour la Reconnaissance du Titre d'Ergonome Européen) : www.artee.com.

L'objectif d'ergonova est que les collaborateurs puissent prétendre au titre d'Ergonome Européen®. Ce titre est actuellement le seul qui permet d'attester d'une formation initiale reconnue, d'une expertise suffisante dans notre métier et d'une pratique professionnelle en lien avec l'ergonomie. A ce jour, tous les ergonomes pouvant prétendre à ce titre le sont. Par ailleurs, tout consultant psychologue est soumis au code de déontologie de la profession.

Charte de déontologie des ergonomes européens®

Un des objectifs du cabinet ergonova est l'obtention par l'ensemble des collaborateurs du titre d'Ergonome Européen®. Ce titre est actuellement le seul qui permet de s'assurer d'une formation initiale reconnue, d'une expertise suffisante dans notre métier et d'une pratique professionnelle en lien avec l'ergonomie.

Texte intégral de la charte de déontologie des ergonomes européens (<http://www.artee.com/charte-de-deontologie/>).

Dans l'exercice de la profession, les détenteurs du Titre s'engagent à promouvoir une éthique exigeante, notamment en matière d'intégrité, et de respect des faits.

- Ils/elles se présenteront comme possédant une expertise et des capacités d'intervention seulement dans les domaines où ils/elles sont compétent(e)s.
- Ils/elles s'astreindront, en permanence, à améliorer leurs compétences en ergonomie et à contribuer au développement du corps de connaissances en ergonomie.
- Ils/elles s'efforceront de prendre en compte le bien-être, la santé, et les intérêts de tous ceux qui sont concernés par leurs interventions.
- Ils/elles respecteront la vie privée des personnes, et le droit à la confidentialité des organisations sur lesquelles ils/elles sont amené(e)s à recueillir de l'information. Ils/elles assureront la confidentialité des informations sensibles de nature personnelle ou commerciale.
- Ils/elles exerceront leur activité professionnelle sans se laisser influencer par des considérations de religion, de sexe, d'origine ethnique, d'âge, de nationalité, de classe sociale, d'opinions politiques, ni par aucun autre facteur discriminatoire ou étranger à leurs interventions.
- Ils/elles n'accepteront d'un client aucune autre rétribution que celle qui a été déterminée contractuellement. Ils/elles ne percevront pas de rétribution d'une autre source pour le même travail sans un accord de toutes les parties.
- S'ils/elles sont confronté(e)s à une question de pratique professionnelle indécise, qu'ils/elles ne parviennent pas à résoudre directement avec l'intéressé(e), ils/elles en référeront honnêtement à leur Société ou au Conseil du CREE.
- Ils/elles feront en sorte que toute personne travaillant avec eux soit informée de la présente Charte, et veilleront à ce que les personnes dont ils/elles assurent la direction la respectent.

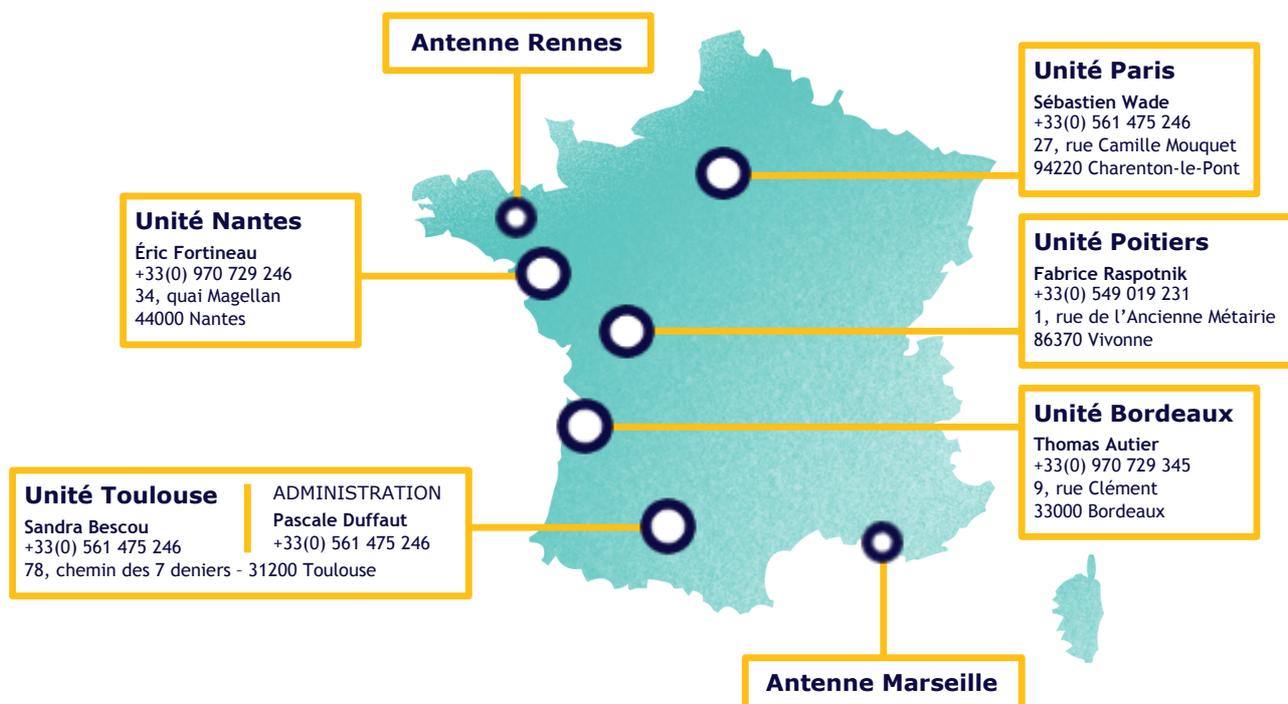
Agréments, habilitations et réseaux professionnels

Ergonova conseil est inscrite dans un réseau professionnel et universitaire assurant un développement continu de ses compétences et un niveau d'expertise reconnu :

- Agréé expert CHSCT par arrêté ministériel dans les domaines « Santé, sécurité au travail » et « Organisation du travail et de la production »
- Habilitée au sein des réseaux AGEFIPH Aquitaine, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire (Association pour la Gestion du Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapés)
- Membre du réseau EPRP - ARACT et CARSAT
- Certification de programmistes GEPA pour plusieurs collaborateurs (Groupement pour l'Education Permanente des Architectes), titre reconnu par les institutions publiques (MIQCP) et par le SYPAA (syndicat des programmistes)
- Des collaborations avec des laboratoires de recherche : Institut de Cognitique, Bordeaux, Laboratoire travail & Cognition / Université Toulouse II
- Membres d'associations professionnelles : SELF, GEDER et RESACT (Société d'Ergonomie de Langue Française - Groupement d'Etude pour le Développement de l'Ergonomie en Réadaptation - Recherche Scientifique pour l'Amélioration des Conditions de Travail).
- Intervenant dans des formations initiales d'ergonomie ou cursus d'ingénieurs

Implantation

Ergonova conseil SAS couvre le territoire national à partir de ses cinq agences et deux antennes.



Fiche signalétique

ergonova conseil SAS

Siège : 78, chemin des 7 Deniers, Bat.1, 31200 TOULOUSE

Tél. : 05 61 47 52 46

accueil@ergonova.fr

www.ergonova.fr

N° SIRET : 482 426 210 00027

N° SIREN : 482 426 210

Code NAF : 7112B

N° TVA Intracommunautaire : FR 36 482 426 210

Registre commerce : RCS TOULOUSE 482 426 210

Numéro d'organisme de formation : 73 31 05241 31

Contacts

Accueil, administration et gestion :

Pascale DUFFAUT - accueil@ergonova.fr - 05 61 47 52 46

Unité Toulouse : 78, chemin des 7 Deniers, Bat.1, 31200 TOULOUSE

Sandra BESCOU - s.bescou@ergonova.fr

Unité Bordeaux : 9, rue Clément, 33000 BORDEAUX

Thomas AUTIER - t.autier@ergonova.fr

Unité Nantes : 34 quai Magellan, 44000 Nantes

Eric FORTINEAU - e.fortineau@ergonova.fr

Unité Poitiers : 1, rue de l'Ancienne Métairie, 86370 VIVONNE

Fabrice RASPOTNIK - f.raspotnik@ergonova.fr